



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



LM-A22-15253  
02/08/2022

**Direction  
Départementale des  
Territoires**

Service urbanisme habitat  
Unité *urbanisme – pôle planification*  
Dossier suivi par : Florence Maréchal  
Tél. : 05.19.03.22.16  
Courriel : [florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr](mailto:florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr)

Le directeur

à

Communauté urbaine Limoges Métropole  
A l'attention de Maëlle Retif  
19 rue Bernard Palissy  
CS 10001  
87031 Limoges Cedex 1

Objet : *Modification simplifiée n°6 du PLU de  
Boisseuil*

Limoges, le **29 JUL. 2022**

V/réf : LM-D21-05049

Par courrier daté du 15/07/2022, vous avez soumis à la direction départementale des territoires la modification simplifiée n°6 du plan local d'urbanisme de la commune de Boisseuil.

Cette modification vise à corriger une erreur matérielle portant sur un oubli de zonage sur le règlement graphique concernant l'emprise de l'autoroute A20 et le périmètre de la Briance. Cette modification corrige également des erreurs constatées sur les fichiers versés au géoportail de l'urbanisme où plusieurs secteurs en limite de la commune ne sont pas zonés du fait d'un décalage entre couches cartographiques.

Le dossier n'appelle pas sur le fond de remarque particulière mais quelques détails sont à relever. Le libellé devant les cartographies de droite pages 9, 11, 15 doit être « extrait de zonage après modification » et non « avant modification ». De même ce libellé pour les cartographies de gauche pages 10, 12, 13 doit être « extrait de zonage avant modification » et non « après modification ». Enfin, l'absence de zonage dû à des incohérences entre couches cartographiques n'est pas très lisible, une cartographie plus détaillée aurait facilité la lecture.

Après approbation de cette modification, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Le directeur,

Stéphane NUQ

Le Pastel  
22 rue des Pénitents Blancs CS 43217  
87032 Limoges cedex 1  
[ddt@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddt@haute-vienne.gouv.fr)